

Je me suis aperçu que ce parti dans le Sénat n'était pas traité avec la courtoisie, ou la considération à laquelle il avait droit, et que cet état de choses s'est aggravé de plus en plus et de jour en jour depuis plusieurs années. Cet état de choses est devenu encore plus accentué dans ces derniers temps. La froideur du parti conservateur dans les Communes à l'égard de ses amis du Sénat est devenue encore plus marquée depuis—le dirai-je crâment—depuis la réapparition sur la scène parlementaire—dans la Chambre des communes—de l'honorable Geo. E. Foster. Ce dernier jouant le rôle d'un politicien de petit village, a manifesté récemment, devant un auditoire d'Ontario son aigreur contre le Sénat par des insultes et des moqueries. Voyant—ce que je n'ai pu m'empêcher de voir—que la direction du parti conservateur et ce parti, lui-même, étaient dominés par une influence que je ne suis aucunement disposé à subir, il est possible que ce fait m'ait porté plus que toute autre chose à blâmer certains actes de M. Borden, et à juger quelques-uns de ces actes plus sévèrement qu'ils ne le méritent.

En me rappelant l'attitude tenue par les divers chefs du parti libéral-conservateur d'autrefois envers leurs amis du Sénat; en me rappelant l'attitude de sir John Macdonald, de sir Charles Tupper, de sir Mackenzie Bowell et de sir John Thompson; en me rappelant les égards dont le parti libéral-conservateur dans le Sénat a été invariablement l'objet de la part de ces chefs lorsque nous avions le bonheur de les avoir pour diriger notre parti, je ne puis consentir à ce qu'un nouveau chef—dont l'avènement ne date pour ainsi dire que d'hier, nous inflige un traitement si différent de celui que nous avons reçu. Sir John Macdonald disait souvent qu'il n'aimait pas à tenir un caucus sans que ses amis du Sénat y fussent convenablement représentés, et, dans ses grandes luttes pour arriver au pouvoir, ou pour la conservation du pouvoir, il a souvent déclaré qu'à moins d'être appuyé par ses amis du Sénat, il était prêt à abandonner la lutte. Une manière de voir bien différente prévaut aujourd'hui, et j'en infère que l'intention du parti libéral-conservateur dans les Communes—depuis que le parti conservateur dans le Sénat est devenu incapable de l'aider efficacement

dans la législation—est peut-être de suivre l'exemple donné par nos amis de la droite qui injuriaient et vilipendaient le Sénat lorsqu'ils étaient en minorité—exemple dont quelques-uns de ceux qui le donnèrent se repentent sans doute, aujourd'hui. Le parti libéral-conservateur des Communes paraît avoir adopté pour l'avenir la même politique contre ses alliés du Sénat, parce qu'il croit probablement qu'il se rendra plus populaire qu'il ne l'est en avilissant la Chambre haute. J'espérais que le caractère futile et malavisé d'une pareille ligne de conduite avait été suffisamment démontré dans le passé pour la faire abandonner; mais il paraît qu'elle est maintenue sous l'inspiration de M. Foster.

J'ai dit que j'étais heureux que l'occasion de faire les présentes observations m'eût été fournie par les remarques que le leader de la gauche a faites, hier, et aussi par les observations faites, aujourd'hui, par le secrétaire d'Etat au sujet du bill d'indemnité parlementaire et de l'acte des pensions. Je suis très heureux d'avoir pu, sans paraître m'écarter de la route que je dois suivre, donner les explications personnelles que je désirais donner. Quant aux remarques du secrétaire d'Etat sur le bill d'indemnité parlementaire et l'acte des pensions, avant de m'arrêter sur ces remarques, je tiens à dire quelques mots sur l'argument que mon honorable ami, le leader de la gauche, a tiré, hier, de sa comparaison entre le coût de l'indemnité parlementaire sous l'application de l'ancienne loi et le coût de l'indemnité parlementaire sous l'application de la nouvelle loi. Je n'ai pas, toutefois, l'intention de provoquer un débat, ici, sur quelque point de la loi. La chose serait futile et ne produirait aucun bon résultat. Je puis seulement dire que l'interprétation de l'ancienne loi concernant l'indemnité parlementaire, donnée par mon honorable ami, le leader de la gauche, n'est pas celle qu'en a donné sir Alexander Campbell, ou sir John Abbott, ou moi-même, lorsque j'étais président du Sénat, alors que j'avais fréquemment l'occasion d'examiner cette loi. Il n'est pas nécessaire, cependant, que je discute avec mon honorable ami cet aspect de la question. Je veux simplement relever l'argument qu'il a tiré de la comparaison qu'il a faite entre l'application de l'ancienne loi d'indemnité parlementaire et l'ap-